



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## recherche industrielle

Question écrite n° 43749

### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les technologies compétitives au service du développement durable. Dans un contexte mondial concurrentiel, la maîtrise de l'innovation technologique apparaît comme un élément déterminant de la compétitivité. S'inscrivant dans une perspective de long terme, elle appelle fréquemment un soutien des États. Les investissements réalisés n'auront d'impact positif durable sur notre économie que dans la mesure où ils auront permis la mise en place sur le territoire d'une filière industrielle compétitive et exportatrice. Indéniablement, la France a encore des atouts dans un grand nombre de domaines : il lui appartient par ses choix de favoriser les techniques correspondantes et, par ailleurs, de s'appuyer sur les ruptures technologiques pour développer son industrie sur des segments de marché où elle est peu présente aujourd'hui. Le Centre d'analyse stratégique propose « d'étendre le concept de bâtiment à énergie positive à un ensemble plus large, l'îlot ou le quartier, afin de bénéficier d'énergies locales à moindre coût, compte tenu des différences de prix entre les installations photovoltaïques au sol et en toiture ». Aussi, souhaite-t-elle connaître quelles sont les intentions du Gouvernement suite à cette proposition.

### Texte de la réponse

Appliquée au bâti, la notion d'énergie positive fait référence à un bâtiment qui produirait en moyenne plus d'énergie qu'il n'en consomme. Cette approche s'avère pour autant contraignante dès lors que les contextes locaux (potentiel d'énergie renouvelable notamment) sont très différents, y compris d'un bâtiment à un autre. Initialement pensées à l'échelle d'un bâtiment, les réflexions prospectives engagées par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat (MEEM), et ouvrent la possibilité d'élargir l'échelle spatiale du concept d'énergie positive au-delà du bâtiment, et notamment à l'échelle de l'îlot par la mutualisation des besoins et des équipements de production/consommation d'énergie, la notion de smart grids et de stockage. De nombreux Écoquartiers labellisés constituent des sites d'expérimentation en termes d'économies d'énergie, d'usage d'énergies nouvelles. En particulier, certaines Écocités accompagnées par l'État ont travaillé à l'émergence d'îlots à énergie positive. Enfin, l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat, vise à promouvoir ces approches territoriales afin d'orienter la conception des projets pour s'assurer que ceux-ci minimisent les besoins et les impacts énergétiques (relation entre transports et énergie, entre forme urbaine, densité et énergie, approche bioclimatique etc.), et de mobiliser les ressources énergétiques locales (récupération d'énergie fatale, identification des gisements et du mix énergie renouvelable le plus pertinent, accompagnement de filières locales...).

### Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 43749

**Rubrique** : Recherche

**Ministère interrogé** : Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire** : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [26 novembre 2013](#), page 12251

**Réponse publiée au JO le** : [7 février 2017](#), page 1080